

## Cout d une procedure au jaf

Par cristiane, le 21/10/2010 à 15:38

Bonjour,

Pour l'aide juridictionnelle partielle je peux avoir une aide de 15% mais comment savoir combien coûte une audience devant le juge des affaires pour une révision de la pension alimentaire, car on nous donne un pourcentage mais nous n'avons pas de montant en face pour savoir réellement notre dépense ??

Merci par avance de l'intérêt que vous aurez porté à ma demande, cordialement

## Par mimi493, le 21/10/2010 à 16:10

Zéro euro si vous ne prenez pas d'avocat (requête en LRAR, pas besoin d'huissier).

Si vous prenez un avocat, il faut lui dire que vous avez l'aide à 15%, il vous donnera son tarif (libre), si ça vous convient, il fera une convention d'honoraires (obligatoire). Si ça ne vous convient pas, vous allez voir ailleurs.

évitez la consultation, essayez d'avoir le tarif par téléphone, sinon, la consultation est payante